
CNRA 2004-2007

Avis n° 3

19 janvier 2006

La destruction de vestiges archéologiques au 7, rue de Paris, à Amiens

Lors de sa séance plénière du 20 octobre 2005, le conseil national de la recherche archéologique (CNRA), informé de la destruction de 2 500 m³ de vestiges archéologiques gallo-romains importants au 7 rue de Paris à Amiens (Somme), a constitué un groupe de travail pour assister la direction de l'architecture et du patrimoine dans l'évaluation des informations scientifiques irrémédiablement perdues, d'autant plus importantes que les « archives du sol » des villes européennes se sont drastiquement amenuisées durant le dernier demi-siècle avant que les législateurs fournissent aux administrations compétentes les moyens juridiques d'une protection efficace.

L'évocation de cette destruction devant le conseil national fait suite aux examens effectués par la commission interrégionale de la recherche archéologique du Centre-Nord (CIRA) au cours de ses séances des 29-30 juin 2004 et 13-15 décembre 2004.

Les évaluations scientifiques des restes de ce site, effectuées par les experts de la CIRA lors du signalement de la destruction puis après la réalisation du diagnostic archéologique, en ont bien montré l'importance particulière, en bordure de la ville antique d'Amiens, dans un secteur dont la topographie a permis une exceptionnelle stratification d'informations archéologiques depuis l'origine de la ville jusqu'à l'abandon du quartier à la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Âge.

Ce secteur de la ville n'a ensuite été urbanisé que dans le courant du XIX^e siècle et le site n'a reçu aucune construction lourde dont les fondations auraient perturbé les niveaux archéologiques ce qui lui confère un état de conservation exceptionnel en milieu urbain.

L'importance scientifique internationale de la ville d'Amiens pour la connaissance de l'urbanisation antique est connue à l'échelle européenne depuis la publication en 1983 d'une première synthèse archéologique qui en a fait l'un des quelques sites majeurs susceptibles de véritablement faire avancer la recherche scientifique.

Dans ce domaine, la recherche progresse généralement par l'accumulation, au fur et à mesure du développement urbain, de données qui apportent des réponses, souvent partielles, à des questionnements historiques. Très rarement, des sites-clefs réunissent des conditions de stratification et de conservation telles que leur étude fait faire des progrès considérables à la connaissance, apportant un grand nombre de réponses aux interrogations des chercheurs et faisant également progresser la qualité et la pertinence des problématiques.

Tous les éléments d'appréciation recueillis dans les parois de la zone détruite du site de la rue de Paris à Amiens montrent qu'il était susceptible de jouer un rôle déterminant dans le débat scientifique ouvert en Europe sur plusieurs aspects de l'urbanisation gallo-romaine et de l'évolution des villes antiques à partir du II^e siècle de notre ère.

Les niveaux qui ont été détruits sont postérieurs au début du II^e siècle et correspondent, pour le dernier siècle d'occupation du quartier, à des phénomènes de recomposition urbaine mal connus et très discutés de l'Italie à la Grande Bretagne, pouvant résulter d'une dépopulation générale ou d'une recomposition sociale des villes, phénomènes qui participent à la crise que connaît l'Empire romain à cette époque. Amiens avait apporté une première contribution à ce débat historique fondamental en 1983, qui privilégiait l'hypothèse d'une dépopulation précoce. Cette hypothèse, fondée sur des observations relativement anciennes a été critiquée, notamment par des collègues anglais.

Le site de la rue de Paris offrait la possibilité de réexaminer cette question dans des conditions extrêmement favorables comme cela n'a pas encore été le cas à Amiens, ni dans des sites comparables. Il constituait un échantillon tout à fait représentatif de la ville constitué de plusieurs maisons reflétant des statuts sociaux divers dont la connaissance aurait pu éclairer les complémentarités fonctionnelles qui caractérisent les villes. L'épaisseur exceptionnelle de la stratigraphie, témoin d'une accumulation importante ayant fossilisé avec grande précision les différents moments de l'histoire du site, permettait de suivre l'évolution lente de ces maisons jusqu'à leur disparition et même au-delà.

La présence d'ossements humains dans la paroi sud de l'excavation montre en effet que le site a accueilli par la suite une nécropole dont l'importance comme la chronologie exactes resteront à jamais inconnues. C'est là une perte irréparable, d'autant plus fâcheuse que la date d'implantation des cimetières à l'emplacement de quartiers d'habitations désertés reste encore un point d'histoire très discuté. La rue de Paris aurait permis d'éclaircir cette mutation fondamentale qui a vu la cité antique, qui sépare radicalement le monde des morts de celui des vivants, laisser progressivement place à la ville de la chrétienté médiévale où s'interpénètrent intimement espaces funéraires et quartiers d'habitation.

Au vu des éléments qui précèdent, le conseil national de la recherche archéologique considère que le site de la rue de Paris à Amiens constituait, par sa localisation et son état de conservation, un site-clef dont la perte irréversible vient de priver la recherche scientifique nationale et européenne d'une possibilité de progression significative.